

Inventiva nomme Chris Benecchi au poste de Chief Operating Officer

Daix (France), New York City (New York, États-Unis), le 31 août, 2026 – [Inventiva](#) (Euronext Paris et Nasdaq : [IVA](#)) (« Inventiva » ou la « Société »), société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement d'une thérapie orale pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« MASH »), annonce aujourd'hui la nomination de Chris Benecchi au poste de Chief Operating Officer (COO). Fort d'une vaste expérience dans le secteur biopharmaceutique, notamment dans le développement d'organisations et la préparation à la mise sur le marché de médicaments innovants, et la coordination d'activités transversales, Chris pilotera la préparation opérationnelle d'Inventiva à l'approche des résultats de l'étude pivot de Phase 3 NATiV3 évaluant le lanifibranor dans la MASH, attendus au quatrième trimestre 2026, en vue d'une éventuelle commercialisation du lanifibranor.

Alors qu'un lancement potentiel du lanifibranor aux États-Unis, sous réserve de son approbation réglementaire, est anticipé en 2028, Inventiva renforce stratégiquement son organisation, ses infrastructures et ses capacités commerciales afin de soutenir un lancement réussi et de favoriser l'adoption durable du traitement à long terme.

Andrew Obenshain, Directeur Général d'Inventiva : « Nous sommes à un moment déterminant pour Inventiva. Nous pensons que le lanifibranor pourrait, s'il est approuvé, offrir une approche thérapeutique distincte dans le traitement de la MASH. À l'approche des résultats de notre étude de Phase 3, nous préparons la Société à entrer dans une nouvelle phase de son développement. Chris apporte une combinaison précieuse d'expériences opérationnelle et commerciale, ainsi qu'un solide parcours dans la préparation d'organisations à mettre des médicaments prometteurs à la disposition des patients. Son expérience est particulièrement pertinente compte tenu du marché de la MASH, en pleine évolution. Je suis très heureux de lui confier la direction de cette nouvelle étape pour Inventiva. »

Chris Benecchi, Chief Operating Officer d'Inventiva : « Fort de la solide expertise scientifique d'Inventiva et de l'opportunité de répondre à d'importants besoins non satisfaits des patients, je rejoins Inventiva avec pour mission claire de développer l'organisation et les capacités nécessaires à la préparation d'une éventuelle commercialisation du lanifibranor si approuvé, et de construire les bases d'un succès durable pour la Société. Nous pensons que le lanifibranor est susceptible d'influencer significativement sur le paradigme actuel de traitement de la MASH. Je me réjouis de travailler avec les équipes pour concrétiser ce potentiel au bénéfice des patients. »

Chris Benecchi dispose de 30 ans d'expérience dans le secteur biopharmaceutique, dans des fonctions de direction commerciale, opérationnelle et stratégique, avec une solide expérience dans le développement d'organisations, la préparation de médicaments expérimentaux innovants à leur lancement et la coordination d'équipes pluridisciplinaires dans des marchés concurrentiels et soumis à des enjeux d'accès aux traitements. Il a récemment occupé le poste de Chief Executive Officer de Motric Bio, une société d'Aditum Bio. Auparavant, chez Sage Therapeutics, il a exercé successivement les fonctions de Chief Operating Officer, Chief Business Officer et Chief Commercial Officer, jouant notamment un rôle central dans le lancement aux États-Unis de ZURZUVAE® ainsi que dans la stratégie et les opérations de la société. Auparavant, il a dirigé la préparation du lancement mondial de BIMZELX® (bimekizumab) chez UCB et, chez Alexion, a supervisé les activités mondiales d'excellence commerciale et de préparation des lancements pour un portefeuille de traitements dans les maladies rares. Il a également occupé des fonctions de direction commerciale chez Acorda Therapeutics, Takeda Pharmaceuticals et Johnson & Johnson. Chris Benecchi est titulaire d'un MBA de la Fuqua School of Business de l'Université Duke et d'un Bachelor of Arts de Colby College.

À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans la recherche et développement d'une petite molécule administrée par voie orale pour le traitement de patients atteints de la MASH. La Société évalue actuellement le lanifibranor dans le cadre de l'étude clinique pivot de phase 3 pour le traitement de patients adultes atteints de la MASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive. Le lanifibranor est un médicament expérimental et n'a été approuvé par aucune autorité réglementaire. Sa sécurité et son efficacité n'ont pas été établies.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (symbole : IVA, ISIN : FR0013233012) et sur le Nasdaq Global Market aux États-Unis (symbole : IVA). <https://www.inventivapharma.com>

Contacts

Media Relations

Lisa Buffington: media@inventivapharma.com

Investor Relations

David Nikodem: IR@inventivapharma.com

Avertissement

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prospectives » au sens des dispositions safe harbor du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, incluses dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, les prévisions et estimations concernant l'essai clinique de Phase 3 NATiV3 d'Inventiva avec le lanifibranor chez des patients atteints de la MASH, y compris le moment de la publication des données issues des essais cliniques, les bénéfices thérapeutiques potentiels du lanifibranor, ainsi que les activités, attentes, projets, croissance et perspectives futures d'Inventiva. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « conçu », « espère », « cible », « potentiel », « opportunité », « possible », « vise », et « continue » et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations d'attentes futures et d'autres déclarations prospectives fondées sur les convictions de la direction. Ces déclarations reflètent les opinions et les hypothèses qui prévalent à la date des déclarations et impliquent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats futurs, les performances ou les événements futurs et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs échappant au contrôle d'Inventiva. En ce qui concerne les produits candidats en cours, il n'existe aucune garantie que les résultats des essais cliniques seront disponibles dans les délais prévus, que les futurs essais cliniques seront lancés comme prévu, que les produits candidats recevront les autorisations réglementaires nécessaires ou que les étapes prévues par Inventiva ou ses partenaires seront atteintes dans les délais prévus, ou même qu'elles le seront. Les résultats futurs peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés, exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations, en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris le fait que les données intermédiaires ou celles issues de toute analyse intermédiaire d'essais cliniques en cours ne permettent pas de prédire les résultats futurs de ces essais, le fait que la recommandation du comité de surveillance des données (DMC) ne préjuge en rien d'une éventuelle autorisation de mise sur le marché, le fait qu'Inventiva ne puisse fournir aucune garantie quant aux répercussions de l'effet indésirable grave inattendu suspecté (Suspected Unexpected Serious Adverse Reaction - SUSAR) sur le recrutement, ni quant à l'impact final sur les résultats ou le calendrier de l'essai NATiV3 ou sur les questions réglementaires connexes, qu'Inventiva est une société en phase clinique sans produits approuvés et sans revenus historiques de produits, qu'Inventiva a subi des pertes importantes depuis sa création, qu'Inventiva a un historique d'exploitation limité et qu'elle n'a jamais généré de revenus à partir de la vente de produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses activités, faute de quoi elle pourrait être obligée de réduire, de retarder ou d'interrompre de manière significative un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement, ou être incapable d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales, et pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités. Le succès futur d'Inventiva dépend de la capacité d'Inventiva à obtenir des financements, à conclure des transactions potentielles, et si, et dans quelle mesure, les instruments dilutifs émis par la Société peuvent être exercés et par quels porteurs, du bon déroulement du développement clinique, de l'approbation réglementaire et de la commercialisation ultérieure de son produit candidat lanifibranor, les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats

futurs et les résultats des essais cliniques d'Inventiva et de ses partenaires peuvent ne pas étayer les revendications d'Inventiva et de ses partenaires concernant les produits candidats, les attentes d'Inventiva concernant ses essais cliniques peuvent s'avérer erronées et les autorités réglementaires peuvent exiger des périodes d'attente supplémentaires et/ou des modifications supplémentaires des essais cliniques d'Inventiva. Les attentes d'Inventiva concernant le plan de développement clinique du lanifibranor pour le traitement de la MASH peuvent ne pas se réaliser et ne pas soutenir l'approbation d'une demande de nouveau médicament, la capacité d'Inventiva à mettre en œuvre ses capacités et sa stratégie de commercialisation, de marketing et de fabrication, la capacité d'Inventiva à coopérer avec succès avec ses partenaires existants ou à conclure de nouveaux partenariats, et à remplir ses obligations au titre de tout accord conclu dans le cadre de ces partenariats, les avantages de ses partenariats actuels et futurs sur le développement clinique, les autorisations réglementaires et, le cas échéant, la commercialisation de ses produits candidats, ainsi que la réalisation des étapes clés et le respect des délais prévus dans le cadre de ces partenariats, Inventiva et ses partenaires peuvent rencontrer des retards substantiels au-delà des attentes dans leurs essais cliniques ou ne pas démontrer la sécurité et l'efficacité à la satisfaction des autorités réglementaires applicables, la capacité d'Inventiva et de ses partenaires à recruter et à retenir les patients dans les études cliniques, Le recrutement et la fidélisation des patients dans les études cliniques est un processus long et coûteux qui pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs échappant au contrôle d'Inventiva et de ses partenaires, les produits candidats d'Inventiva peuvent provoquer des réactions indésirables ou avoir d'autres propriétés qui pourraient retarder ou empêcher leur approbation réglementaire, ou limiter leur potentiel commercial, Inventiva est confrontée à une concurrence importante et les activités d'Inventiva et de ses partenaires, ainsi que les études précliniques et les programmes et calendriers de développement clinique, pourraient être affectés de manière significative et négative par des modifications des lois et réglementations, des conditions défavorables dans son secteur, des événements géopolitiques, et les conflits à venir, les épidémies de santé, et les conditions macroéconomiques, y compris les changements des politiques commerciales internationales, l'inflation mondiale, les fluctuations des marchés financiers et du crédit, les droits de douane et autres barrières commerciales, les troubles politiques et les catastrophes naturelles, l'incertitude des marchés financiers et les perturbations des systèmes bancaires. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la justesse de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives.

Veillez vous référer au Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2026, au Rapport Annuel sur le Formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») le 8 avril 2026 pour d'autres risques et incertitudes affectant Inventiva, y compris ceux susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation, et ceux décrits sous la rubrique « Facteurs de risques », et dans les futurs dépôts auprès de la SEC. D'autres risques et incertitudes dont Inventiva n'est pas actuellement consciente peuvent également affecter ses déclarations prospectives et peuvent faire en sorte que les résultats réels et le calendrier des événements diffèrent matériellement de ceux anticipés. Toutes les informations contenues dans ce communiqué de presse sont à jour à la date du communiqué. Sauf obligation légale, Inventiva n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives mentionnées ci-dessus. Par conséquent, Inventiva n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences découlant de l'utilisation de l'une des déclarations susmentionnées.